



L'ECHO DES CALANQUES

Janvier 2001

I.S.S.N. : 1251 - 3741 Directeur de la publication : Claude Fulconis

N° 14

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du Site Classé des Calanques

L'année 2000 a vu les débuts de la structure de gestion tant attendue du massif des Calanques se mettre petit à petit en place. Deux bureaux et deux Conseils d'administration ont eu lieu et des gardes moniteurs ont arpenté le massif pendant l'été. Une Commission Mer et une Commission Parc National ont été créées, seule la première a déjà fonctionné.

Malheureusement le Directeur, nommé

au mois de mai, et qu'UCL estimait beaucoup, est décédé brutalement en septembre, ce qui a ralenti la mise en place du personnel.

De notre côté, le président d'UCL, Henry Augier, est parti à la retraite ; notre nouveau président, Claude Fulconis aura la lourde tâche de mener à bien les objectifs

que vous vous êtes tous donnés à travers UCL : après un premier temps de Concertation sur l'Avenir du Littoral et les Aménagements de la nature pour la Qualité des Usages dans un Environnement Sauvegardé, vient le deuxième temps de la mise en place du Parc National.

En ce début d'année, nous adressons à tous et à toutes nos meilleurs vœux pour que celle-ci se déroule au mieux. Ce sont aussi un centenaire et un millénaire qui s'ouvrent : souhaitons aux Calanques que cette nouvelle année leur

permette d'affronter ce siècle et ce millénaire armées pour que ne soit pas irrémédiablement détruits par notre génération ce qui a été façonné par la Nature pendant plusieurs millions d'années et remodelé par l'Homme depuis quelques milliers d'entre elles.

Le Conseil d'Administration

Sommaire

- Editorial	p. 1	- A la vitrine du libraire - Information	p. 5
- Henry Augier	p. 2	- La Vie du GIP	p. 6
- UCL à gauche ou à droite	p. 3	- Colloque du 29 janvier 2000	p. 7-8
- Nettoyage de Printemps	p. 4	- Hommage à Théodore Monod et Roland Sagnet	p. 8
- Assemblée Générale	p. 4	- Courrier d'UCL au Président du GIP	
- Conférences	p. 4	- cosigné par les associations	p. 9
- POS de Marseille	p. 5		

Henry AUGIER a pris sa retraite ...

La cause de la protection des calanques doit beaucoup au Professeur Henry Augier qui a accepté la lourde présidence d'UCL pendant huit ans, jusqu'à sa retraite qu'il a décidé de consacrer à son pays natal, dans l'arrière pays niçois.

Professeur de biologie marine à la faculté des sciences de Luminy, l'un des axes principaux de recherche de son Laboratoire d'Etude du Benthos était d'évaluer l'impact polluant des activités humaines sur la faune et la flore marine. S'engager à fond pour la défense du milieu naturel du massif des Calanques s'inscrivait dans la logique d'une vie consacrée à l'étude du milieu marin méditerranéen et des agressions que celui-ci subit. Le Professeur Augier s'est d'ailleurs engagé notamment dans la lutte contre l'agrandissement du Port de la Pointe Rouge, parallèlement à son combat au sein d'UCL pour le Site Classé des Calanques.

I



au Parc National de Port-Cros. Il a créé le CERIMER, pour proposer aux jeunes des activités liées à la mer afin de leur faire connaître le milieu marin et de les sensibiliser à sa protection.

Sur la liste du milieu marin des Calanques, il a œuvré à la création pédagogique sous-marin de la Calanque de Maupas, et a contribué à l'élaboration du dossier scientifique qui a accompagné la

demande de réserve naturelle du COSINA, dont il a été l'un des administrateurs.

En 1992, Henry a fait partie du groupe qui cherchait autour de Pierre Morizot et Mireille Crillon à contrer les graves menaces que la révision du POS de Marseille faisait peser sur les Calanques. L'organisation d'une grande réunion publique pour informer les marseillais, la presse et les élus de la situation a amené la création d'UCL dont Henry a accepté la présidence. Le succès des pétitions, le ralliement de nombreuses personnalités connues et de plus de cinquante associations locale

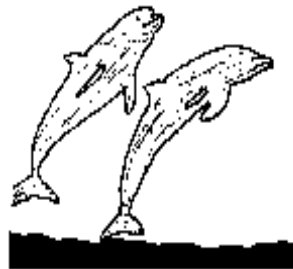
s ou nationales a concrétisé la vague de protestation ainsi soulevée. Un dossier technique (le premier des dossiers UCL), détaillé et documenté, et largement distribué aux organismes décideurs, a contribué également à ce que les modifications soient abandonnées dans le Site Classé.

S'investissant toujours passionnément pour la sauvegarde du Massif des Calanques, Henry a décidé alors d'épauler les travaux du Conseil d'Administration d'UCL par un Conseil Scientifique Juridique et de Gestion comprenant des spécialistes des Calanques et des juristes.

A la suite d'un travail de fond sur les structures de protection existantes mené avec les deux conseils, il a opté en 1994 pour une structure plus adaptée à la position socio-géographique des Calanques : le Parc National, structure mise en place après une large concertation et ayant les moyens de protéger tout en accueillant le public. Soucieux de "rassembler toutes les volontés pour la sauvegarde du Site Classé des Calanques" selon le but d'UCL, il rencontre les médias, les élus, organise des cycles de conférences et des visites dans les Calanques, dirige des travaux d'étudiants sur les Calanques et travaille en concertation avec les autres associations. Passionné et cartésien, il vit mal la déchirure avec le COSINA et les procès d'intention sur les couleurs politiques supposées d'UCL. Ayant compris que le GIP pouvait être une structure de gestion rapidement opérationnelle, il s'y est investi afin que celui-ci préfigure le plus possible dans ses structures un Parc National et que son premier objectif soit d'en instruire le dossier.

Espérons que le GIP soit maintenant suffisamment sur les rails pour que cette démarche aboutisse positivement à la faveur d'un large consensus.

Souhaitons à Henry une heureuse retraite, lui qui, avec UCL, a contribué à la mise en place d'une gestion globale du massif. Nous poursuivrons maintenant l'objectif de la création du Parc National des Calanques.



U.C.L. A GAUCHE OU A DROITE ?

- Quand on s'est opposé au projet de la mairie vigouriste de révision du POS dans les Calanques, on a dit qu'UCL était une association de droite.

- Quand on s'est opposé au dépôt dans les Calanques des boues toxiques de la station d'épuration de Marseille, on a dit qu'UCL était à droite.

- Quand on s'est opposé au projet d'agrandissement du Port de la Pointe Rouge, on a dit que nous avons fait alliance avec la droite.

- Quand on est allé avec Guy Teissier, et à son initiative, rencontrer Michel Barnier au Ministère de l'Environnement (donc avec un élu de droite, dans le contexte d'un gouvernement de droite), on a dit qu'on était bien une association de droite.



- Quand on a organisé une manifestation à Marseille pour réclamer un Parc National avec l'appui d'une majorité de gauche, mais aussi quelques élus de droite, MM. Teissier et Assante ont dit qu'UCL avait bien viré à gauche. Et pourtant, nous avons sollicité toutes les personnalités de droite et avons officiellement invité M. Gaudin et M. Teissier à prendre la tête du cortège, ce qui aurait symbolisé un accord général, hors de la guéguerre gauche-droite, pour le seul profit des Calanques.

- Quand on est parvenu à constituer une délégation et à rencontrer l'un des conseillers de Madame la Ministre Dominique Voynet pour réclamer un Parc National, on a dit qu'on avait fait alliance avec la gauche, alors qu'on était simplement introduit par des personnalités de gauche dans le contexte d'un gouvernement de gauche.

- Non, UCL n'a viré ni à gauche ni à droite... On a voulu à plusieurs reprises l'enfermer dans un contexte politique pour l'affaiblir et la déconsidérer. De tels agissements ont apporté un retard considérable dans nos démarches ; le Parc National serait certainement sur le point d'être créé.

- Sachez une fois pour toutes qu'UCL et ses partenaires ont toujours œuvré avec ceux qui partageaient leurs convictions, sans ambiguïté, vers un objectif unique : mettre en œuvre les mesures les plus efficaces pour que les Calanques soient définitivement à l'abri de toute souillure et de toute dénaturation.

Henry AUGIER
mai 2000



Nettoyage de Printemps

Le prochain nettoyage de Printemps aura lieu le :

Dimanche 25 mars 2001

avec l'aimable concours du Bataillon des Marins Pompiers, en partenariat avec le GIP, la participation des Associations et de toutes les bonnes volontés. Les précisions seront diffusées ultérieurement (lieux de Rendez vous, horaires, équipement, ...)

Convocation à l'Assemblée Générale

Vous êtes cordialement invités à assister à notre Assemblée Générale qui se tiendra le **mercredi 14 mars 2001 à partir de 18 heures**

au Club Pernod

1, la Canebière - 13001 MARSEILLE

- Ordre du jour :
- Rapport moral et financier
 - Programme des Conférences et des Visites dans les Calanques
 - Précisions sur la journée de Nettoyage de Printemps
 - Questions -Réponses

Bon pour Pouvoir

(Cotisation 2000 à jour)

Je soussigné(e) : donne pouvoir

à :

pour me représenter à l'Assemblée Générale d'UCL du 14 mars 2001

A : le :

Signature:

Conférences

Le cycle de conférences organisées par UCL, va reprendre très prochainement, le programme vous en sera donné à l'Assemblée Générale.

Il débutera avec Claude THOMAS qui vous présentera :

« Les Calanques,
telles que vous ne les avez encore
jamais vues »



P.O.S. de Marseille

Le POS de Marseille a été présenté à l'Enquête publique en Juin 2000.

UCL l'a étudié en ce qui concernait les Calanques et a adressé une pétition à signer à chaque membre de l'Association.

Elle mettait en évidence :

- Le non respect de la délimitation du Site Classé des Calanques : zonages NDp (tourisme et loisirs littoraux, constructions possibles de 6 m) de l'anse des Trous jusqu'à Callelongue.

- Des densifications urbaines en bordure immédiate du Site Classé, génératrices de dégradations de celui-ci et de nuisances par une fréquentation et des risques accrus d'incendies.

- Des dispositions nuisibles à l'intérieur du Site : persistance de NDlh (loisir avec hébergement collectif) au Fortin des Goudes et au Fort Napoléon (dispositions contraires aux principes du Schéma-cadre des Calanques approuvé par l'ensemble des partenaires depuis 1993), zonages NCr (anciennes carrières à réhabiliter) notamment au col de la Gineste.

UCL a fait savoir que les Calanques devraient bénéficier d'un zonage NDn (protection totale) sur tout le Site Classé, la vocation de telle ou telle partie de celui-ci étant déterminée par une concertation menée au sein du GIP, sous l'autorité de son directeur.

En périphérie une large zone tampon devrait être délimitée à l'extérieur du site.

Elle recevrait les équipements nécessaires à la gestion du feu et aux aménagements de loisir susceptibles de retenir une partie de la fréquentation à l'extérieur du site.

✂✂ *La nécessité de déterminer des zonages pour ne pas occulter la possibilité d'éventuels aménagements indispensables est un argument souvent avancé pour justifier les mutations du P.O.S. dans certains secteurs.*

Pour d'autres secteurs, c'est la mise en conformité de constructions qui ont bourgeonné en toute illégalité, qui est évoquée !

N'y aurait-il pas contradiction.... ? ✂✂

A offrir ou à s'offrir... le très beau livre de notre ami Ely BOISSIN qui vient de paraître aux éditions CPE, intitulé



« Histoires et
Recettes du
CABANON
en
Provence ».

A la vitrine du libraire . . .

Ely a toujours su allier ses talents de grand reporter, de peintre et d'écrivain passionnés. Ce dernier ouvrage, très agréablement illustré, nous touche droit au cœur et aux papilles dès la lecture des titres de chapitres : « le petit dictionnaire des Calanques », « les plantes de chez nous », « les recettes » inédites qui nous mettent l'eau à la bouche, parlent d'oursins aux poivrons, aux orties, aux œufs ou aux pâtes, de moules, de sardines, de rougets, de thon ou d'anis... Merci Ely pour ces belles pages. A ta plume, à tes pinceaux pour de nouvelles aventures.

Denyse Ricard.

Information

Amis Randonneurs Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre s'est engagé à assurer la gestion des quelques 2000 km de sentier de randonnée du département des Bouches du Rhône. Le Touring Provence Méditerranée fait appel à tous ses adhérents pour baliser et entretenir ces itinéraires. Nous vous invitons à prendre contact avec les Clubs de Randonnée qui assureront la coordination avec le CDRP. Nos sentiers, dans certains secteurs, ont grand besoin des bonnes volontés. . . Merci à tous !

La Vie du G.I.P.

✧ **1° Assemblée Générale - Création - 17 décembre 1999** : élections du Président, Guy Teissier, du Vice Président, René Olmeta, des membres associatifs du bureau.

✧ **1° bureau - 17 mars 2000** : Proposition de Directeur; budget de fonctionnement; actions prioritaires (Déchets, aires de stationnement,...), commission pour le Parc National, commission pour la mer, nouveaux membres. A souligner 2 études lancées par la DIREN, l'une pour compléter le volet marin du Cahier de Gestion, l'autre pour définir les actions prioritaires à mener dans le massif qui seront conduites en coordination avec le GIP.

✧ **1° Conseil d'Administration - 11 mai 2000** : nomination du Directeur Monsieur Roland SAGNET, ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts. Principales interventions d'UCL :

- privilégier le retour des déchets par l'ensemble des personnes et donc supprimer les poubelles à En Vau et Port-Pin, empêcher le camping et le bivouac avec camping gaz,
- privilégier le transport en commun pour Callelongue, Luminy, Port-Miou,
- maintenir le stationnement à La Gardiole aux beaux jours ?
- ouvrir la Commission "Parc National" à des personnes extérieures compétentes (directeurs de Parc Nationaux, ...),
- Commission "Mer" : pourquoi isoler Riou ? ouvrir la concertation aux pêcheurs, plaisanciers, plongeurs...
- UCL déplore l'absence de mesures en périphérie et de plan de gestion du feu,
- UCL demande que le GIP intervienne au niveau du POS pour arrêter l'urbanisation galopante et le grignotage du milieu naturel en périphérie. UCL demande à ce sujet un retour total au milieu naturel c'est à dire en NDn. Le Fort Napoléon, le Fortin des Goudes restent NDlh (hébergement collectif) UCL demande leur retour au NDn ;

La Maronaise, établissement hors la loi littorale, la loi sur les sites classés, les règles d'urbanisme et les espèces protégées, serait officialisée en passant en NDp (tourisme et loisirs littoraux, possibilités de constructions de 6 m de haut),

Luminy : constructions sur 4000 m² et 12 m de haut ;

La Panouse : 60 villas et 100 appartements (projet approuvé par les mairies de secteur et centrale) ;

Carrière Perrasso : 30 ans de prolongation en dépit des pétitions.

- UCL rappelle les points incontournables suivants : mise en place rapide du Conseil Scientifique et Pédagogique, gestion de la fréquentation, et de l'accès, statut des VTT, des Scooters de mer, etc.

✧ **Commission "Mer" - 11 juin 2000** : présentation du plan de balisage de l'été, présentation de l'étude de Créocéan, formation d'un groupe de travail restreint pour encadrer l'étude (Directeur du GIP, DIREN, ONF, CG 13, V. d. M., Fédération des Sociétés Nautiques des BdR, UCL) qui se décompose en trois phases : synthèse des connaissances, diagnostic par thèmes (usages, patrimoine, enjeux, ...), plan de gestion par grands secteurs géographiques homogènes. Les deux premières phases d'étude ont été présentées au groupe restreint le 19 juillet. Ce travail s'appuie également sur des interviews.

✧ **Pendant l'été** une vingtaine de garde moniteurs ont assuré une rotation sur tout le massif des Calanques du 8 juillet au 9 septembre, encadrés par l'ONF. Leur travail d'information et leur présence ont été appréciés par l'ensemble des usagers du site.

✧ **2° bureau - 19 octobre 2000** : cooptation de Claude Fulconis, en remplacement de Henry Augier, acceptée à l'unanimité. Un inspecteur général de l'Etat, M. Rousseau, assure l'intérim du directeur. Rapport d'activité des actions du GIP réalisées pendant l'été. Propositions présentées au bureau pour la préparation du Conseil d'Administration :

- composition du Comité Scientifique et Pédagogique.
- modifications à apporter à la convention constitutive du GIP : Article 1^{er} : dénomination : "GIP des Calanques de Marseille-Cassis" ; Article 5 : domiciliation du GIP au Parc d'Affaires Marseille Sud ; Article 8 : 2 représentants des associations d'usagers des Calanques, 2 représentants d'associations de protection de la nature, 1 représentant des associations de professionnels, 1 représentant des CIQ.
- critères de désignation de nouveaux membres.
- étude sur la flore des Calanques.
- projet de budget pour 2001.
- nouveau directeur.
- priorités d'actions 2001 : examen de l'étude MTDA remis à une réunion ultérieure, le 10 novembre 2000.

✧ **2° Conseil d'Administration - 30 novembre 2000** : confirmation des décisions.

Colloque du 29 Janvier 2000

organisé par Mountain Wilderness et UCL

"Le Groupement d'Intérêt Public, un tremplin pour le Parc National ? Le milieu associatif répond"

o O o

Le Colloque du 29 janvier 2000 a été l'occasion de présenter en détails la structure gestionnaire des Calanques ainsi que les capacités d'interventions des Parcs Nationaux en terme de gestion des milieux terrestres et marins.

François Labande, Président de Mountain Wilderness, ouvre le Colloque et donne lecture du message adressé à l'occasion de celui-ci par **Mme Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** : « ... Pour ma part, je tiens à rappeler ici que le GIP a pour mission de coordonner des actions de protection et de gestion, et de préparer la création d'un Parc National..... ».

François Labande précise également : « l'association (Mountain Wilderness) créée par des alpinistes qui s'intéressent particulièrement aux rochers et à la partie terrestre, a toujours dit que les Calanques formaient un tout, que les îles et la mer ne pouvaient pas être séparées de la partie terrestre et que le Parc National devrait englober évidemment les îles »

Henry Augier, président de l'UCL déclare : « dans les statuts du GIP, l'article 2 stipule que le GIP a également pour mission de préparer la création d'un Parc National. Cet article 2 empêchera, et nous y veillerons, que le GIP ait longue vie comme bon nombre d'organismes provisoires qui ne s'arrêtent pas de l'être. Dans ce contexte on peut considérer que le GIP est capable d'œuvrer pour la mise en place de ce Parc National tant souhaité ».

De nombreuses associations de socioprofessionnels, de sportifs, de protection de l'environnement étaient présentes et sont intervenues notamment pour soutenir la création du Parc National des Calanques. Nous citons quelques unes des interventions :

- **le Syndicat des Guides et Compagnie des Guides de Provence** : « il faut laisser aux Calanques des espaces de liberté et ne pas les transformer en vastes murs d'escalade ».

- **l'Association des Calanquais de Sormiou** : « ... c'est bien que le groupement existe, on en a besoin

concrètement pour mettre en œuvre des actions. Le reboisement, par exemple, autour de Sormiou... ».

- **Le Club Alpin Marseille-Provence** : « nous avons des raisons d'être fiers des Calanques et de les défendre. Le Parc National sera, après le GIP, la formule la plus appropriée pour gérer le massif. C'est la seule structure qui peut donner les moyens humains et matériels pour répondre aux 800 000 visiteurs qui, chaque année, pénètrent dans le massif. C'est autant que dans la Vanoise. Il faut donc continuer à convaincre et faire en sorte que le dialogue s'instaure de manière positive entre tous les partenaires : usagers et institutionnels ».

- **La Fédération Française de Randonnée Pédestre** : « Il faut absolument évoluer du GIP vers le Parc. L'entretien et le balisage des sentiers nous préoccupent. On ne peut pas éternellement le laisser entre les mains de bénévoles. Ceux-ci sont d'ailleurs de plus en plus rares. Les moyens matériels d'un parc national sont nécessaires pour mener des actions pédagogiques et pour accueillir ces gens qui viennent de toute l'Europe voir les calanques. Quelle image donnons-nous, si le site est mal entretenu ? »

- **Le Club Nautique de Port-Miou** : « par environnement nous entendons autant ce qu'il y a sous nos bateaux que ce qu'il y a sur terre. Je crois que cette maturité est importante pour notre association car elle est un gage pour notre participation au GIP et au futur Parc National ».

- **Union Départementale Vie et Nature** : « Le GIP est apparu à tous, utilisateurs et protecteurs, comme une bonne solution temporaire ... Cependant l'objectif à moyen terme reste la création d'un Parc National des Calanques. Ce statut internationalement reconnu est le mieux adapté à un espace mondialement renommé. Il permet de mettre en place une protection graduée et d'organiser la gestion de la fréquentation du site. »

- **Fare Sud** : « FARE Sud, Fédération d'Associations qui agit sur la région PACA est



solidaire de l'action d'UCL dans la perspective de la création d'un Parc National »

- **Association "Un Parc National pour les Calanques"** : « le nom de notre Association dit bien ce qu'il veut dire : un Parc National pour les Calanques. Nous avons posé le problème, nous l'avons résolu ! »

Bien sûr, certains utilisateurs expriment des craintes : les chasseurs, certains cabanoniers dont l'Association des Calanquais de Sormiou.

Remarquons les propos de **Monsieur Manche, ancien directeur du Parc National de Port Cros** : « Le GIP -Calanques était devenu nécessaire pour gérer les espaces et les usagers très divers du massif. Le but est d'assurer la gestion de tous les jours d'un milieu beau et menacé.

L'Etat a demandé la création du GIP, les collectivités, les institutions, les associations, les usagers s'y associent. C'est la première pièce d'une structure qui doit apprendre à ces gens à travailler ensemble vers un même but : la gestion saine et cohérente du massif et, au bout, un Parc National des Calanques. »

La synthèse des organisateurs (**Mountain Wilderness et UCL**) peut se résumer ainsi : « les décideurs doivent offrir aux habitants le Parc national qui sera leur fierté au XXIème siècle. »

Et **Henry Augier** de conclure : « Il conviendra de ne jamais perdre de vue que les visiteurs viennent souvent là pour se ressourcer dans un havre de paix, de tranquillité et de beauté ».

Théodore Monod

Le Professeur Théodore Monod, Prix Nobel est décédé en novembre 2000, à l'âge de 98 ans. Grand défenseur de notre environnement, il a soutenu Union Calanques Littoral lors de sa marche vers la Préfecture le 14 février 1998, pour l'obtention du Parc National pour les Calanques. Voici un extrait de sa lettre du 22 janvier 1998, adressée à Madame la Ministre Dominique Voynet (Extrait paru dans l'Echo des Calanques n°10 en juin 1998).

« Dans la logique du combat que je mène à la tête d'une association qui fut encore récemment la vôtre, le sort du site des Calanques me préoccupe car il manque un organisme pour en assurer la gestion globale et la pérennité. De notre point de vue, seule conviendrait le statut de Parc National : nous ne pourrions accepter le spectacle désolant d'une nature violée...Un voyage à vocation scientifique ne me permettra pas d'être présent à la manifestation prévue à Marseille le samedi 14 février 1998. J'y serai cependant par la pensée. Les adhérents du ROC dans les Bouches-du-Rhône seront présents et vous auriez pu être des leurs si vous n'occupiez pas de si hautes fonctions. Indéniablement, ces fonctions vous permettent de concrétiser les aspirations de tous ceux qui vont vous demander de créer ce parc et je sais que vous souhaiterez ne pas les décevoir ».

Roland Sagnet

Né à Paris en 1936, Roland Sagnet, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts, Officier du Mérite Agricole, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite a été nommé le 1^{er} janvier 2000 Chargé de Mission pour les Calanques par Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement puis, à l'unanimité du Conseil d'Administration, Directeur du GIP des Calanques le 11 mai 2000. A l'occasion de cette nomination Henry Augier, président de UCL, déclarait : « nous sommes tout à fait d'accord sur la nomination de M. Sagnet au poste de directeur. Sa formation, ses titres, son expérience sont autant d'atouts pour le GIP. Il offre également l'avantage d'être mandaté par le ministère de l'Environnement... »

Roland Sagnet est décédé brutalement en septembre 2000.

Les membres du Conseil d'Administration de UCL sont très émus de cette disparition si prématurée. Les contacts qui s'étaient établis avec lui avaient révélé ses qualités profondément humaines, sa compétence indéniable et sa grande droiture. Les Calanques ont perdu avec lui un Directeur dont la valeur permettait de présumer une gestion efficace et équilibrée du GIP ainsi qu'un passage harmonieux vers un Parc National.

Le 31 décembre 1999, le Président du GIP demande aux différents membres de celui-ci de préciser les priorités qu'ils souhaitent mettre en œuvre.

o O o



Extraits de la lettre de réponse - 29 janvier 2000

«... Les statuts du GIP prévoient, en leur article 2, qu'il a pour objectif de préparer la création d'un Parc National. Les Collectivités Territoriales, dont la ville de Marseille et le département, ainsi que le plus grand nombre des associations oeuvrant pour ce site ont demandé la mise en place d'une telle structure, qui offre seule les moyens financiers et humains nécessaires pour assurer une protection réelle, efficace et durable de ce site unique. Pour la première fois en France, le processus aboutissant à la création d'un Parc National pourra s'appuyer sur une structure de transition regroupant les collectivités, les services de l'État et les associations, favorisant ainsi la mise en place d'un établissement public compris et accepté par tous. Les associations soussignées fixent comme priorité du GIP la nomination par Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, d'un Chargé de Mission pour étudier la faisabilité et les conditions de création du Parc National des Calanques.

Enfin, comme mesures concrètes nous vous proposons les actions prioritaires reprises sur la liste jointe ».

Liste des actions prioritaires

- o Établissement du budget
- o Mise en place du personnel (notamment accueil et surveillance, administration, sécurité des parkings, ...)
- o Constitution du Conseil Scientifique et Pédagogique
- o Instruction immédiate du dossier de création d'un Parc National
- o Définition de façon précise des limites territoriales du GIP des Calanques
- o Reconnaissance officielle du cahier de gestion comme support des actions. Le compléter pour la partie maritime.
- o Examen des moyens d'étendre le GIP à l'archipel et à la mer, à l'image du Site Classé
- o Institution d'une zone périphérique (zone tampon)
- o POS : demande officielle du retour au classement naturel NDN sur toute l'étendue du site du GIP
- o Programmation d'une véritable gestion du milieu naturel, terre et mer (substrat, flore, faune, etc...)
- o Définition des zones à régénérer,
- o Définition d'un programme d'entretien des sentiers de randonnée en liaison avec les associations

- qui oeuvrent à cet entretien, afin de lutter contre les érosions et autres dégradations,
- o Gestion de la fréquentation et de l'accès aux Calanques. Examen des structures d'accueil en périphérie,
 - o Gestion du risque incendie : mesures préventives et curatives,
 - o Élaboration et signature de chartes et de conventions avec les utilisateurs des Calanques,
 - o Élaboration d'un plan d'élimination des déchets et ordures,
 - o Inventaire des pollutions,
 - o Établissement de la signalétique des Calanques,
 - o Statuts concernant les VTT, motos tout terrain, scooters de mer, etc. ..
 - o Inventaire et reconnaissance du patrimoine historique : fours à chaux, vestiges d'usine, ferme du Logisson, bergeries, etc. ...,
 - o Révision du balisage en mer,
 - o Mise en place d'une Maison des Calanques, organisation de l'information et de la sensibilisation du public,
 - o Réhabilitation des carrières.